

-----  
**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-179-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/01/2022

**N° 179/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

**Objet de la délibération :**

Création de postes :  
Régularisation

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
<b>Procuration</b>	
<b>Suppléé(e)s</b>	Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
<b>Excusé(e)</b>	Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
<b>Absent(e)s</b>	Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la demande de la Préfecture par courrier du 19 novembre 2021, de distinguer les postes créés des postes transformés dans la délibération n°138/21 du 30/09/2021 de tableau des effectifs,

Il est proposé au conseil de régulariser par une délibération actant les créations/modifications de postes suivantes :

Poste	Grade	Temps de travail	Statut	Création	Modification
Chargé de mission PCAET	Attaché territorial	80 %	Non titulaire Contrat de projet		Pas de création. Poste préexistant à temps complet (100%) dans la collectivité. Recrutement d'un contractuel sur un contrat de projet pour une durée de 3 ans
Chargé de mission LEADER	Rédacteur territorial	80 %	Non titulaire Contrat de projet		Remplacement d'un poste d'attaché territorial contractuel 100 % par un poste de rédacteur territorial 80 % contractuel –CDD 1 an
Agent en charge du développement économique	Rédacteur ou attaché territorial	100 %	Titulaire ou à défaut contractuel		Poste existant. Recrutement suite à départ d'un agent titulaire. En cours de recrutement. Priorité titulaire car poste permanent
Chargé de mission SCOT + mobilité	Attaché territorial	100%	Non titulaire Contrat de projet	Création de poste Contrat de projet 3 ans	

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la création et les modifications de poste ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

